

Pour les travailleurs-euses :

Davantage de droits, moins de frontières

Pourquoi le SIT est pour l'extension de la libre circulation des personnes aux 10 nouveaux pays membres de l'Union européenne et appelle à voter OUI le 25 septembre 2005.

Le 25 septembre 2005, le peuple suisse se prononcera sur l'extension de la libre circulation aux 10 nouveaux pays membres de l'Union européenne (UE).

Une chance à saisir

Il ne faut pas jouer avec les sentiments de fermeture, voire de xénophobie, dans le domaine de l'élargissement de la libre circulation des personnes mais, au contraire, avoir une position positive et offensive dans ce domaine. Certaines positions venant de la gauche frisent la xénophobie et ne sont pas acceptables. La peur de la surpopulation étrangère reste profonde dans l'esprit helvétique, y compris dans les milieux syndicaux.

Il est temps que cette peur soit effacée dans les milieux des salarié-e-s. Se protéger au détriment des autres est la politique syndicale la pire, puisque c'est admettre de facto la discrimination et la précarité pour les autres.

Nous ne nions pas certains aspects négatifs qui pourraient intervenir au cas où le syndicat ne serait pas capable de mieux protéger chaque travailleur-euse quelle que soit son origine. Il faut obtenir des droits des travailleurs-euses et des droits sociaux meilleurs et conformes à ceux des autres pays d'Europe, tant pour les Suisses que pour les résident-e-s et les futur-e-s migrant-e-s.

Oui à une Suisse ouverte

En cas d'échec lors de la votation du 25 septembre, tous les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE risquent de devenir caduques. Ce qui non seule-

ment supprimera les droits existants (y compris pour les Suisses - pensons notamment aux étudiant-e-s) mais isolera la Suisse à tous points de vue.

Un repli sur soi de la Suisse ne donnera pas de droits ou de meilleures protections, ni pour les Suisses ni pour les résident-e-s, mais une libéralisation et une déréglementation qui ne feront qu'accroître la précarité.

C'est pour cette raison que la position du SIT est extrêmement claire, mais également combative pour davantage de droits pour les travailleurs-euses et pour un État social fort.

Les enjeux sont, au-delà de la libre circulation, pour une Suisse ouverte, respectueuse des droits humains, améliorant les droits des travailleurs-euses, ainsi qu'un État social fort.

La xénophobie divise

La lutte contre le dumping, ce n'est pas de se protéger des autres salarié-e-s, c'est lutter ensemble pour que ceux/celles-ci soient également protégés de leur exploitation et de la précarité. Le refus de la libre circulation entraînera des divisions entre salarié-e-s. La xénophobie divise les travailleurs-euses et fait le jeu du patronat.

Oui à la solidarité

La discussion ne peut pas être dissociée des thèses xénophobes, protectionnistes, isolationnistes. Le climat de peur alimenté ne se fonde que sur un réflexe

protectionniste, dans lequel il n'y a pas place pour un discours de gauche. La preuve : alors que l'extrême droite a récolté 80'000 signatures pour le référendum, l'extrême gauche n'en a recueilli que ... 7000 !

Le refus de la libre circulation n'empêchera pas l'immigration, mais celle-ci se ferait alors dans un cadre sans droit, clandestin. Cela déboucherait sur un durcissement répressif à l'égard des étrangers-ères.

Le refus de la libre circulation entraînera des divisions entre salarié-e-s faisant le jeu du patronat. Le patronat a toujours cherché à diviser les salarié-e-s. Le dumping salarial, la mise en concurrence entre les travailleurs-euses existent depuis toujours. **Ce n'est pas en renforçant les barrières entre les catégories de travailleurs et travailleuses qu'on luttera mieux contre leurs divisions et contre le jeu du patronat.**

Oui à l'unité

Accepter la libre circulation permettra de mieux sceller cette unité dans une défense commune et conjointe des droits des salarié-e-s. La refuser ne limitera pas les abus, et ne donnera pas de moyen pour les combattre. Désigner l'immigrant-e comme responsable du chômage est une thèse qui fait l'impasse sur la responsabilité des patrons dans les processus de restructurations, de délocalisations. Ce processus est à l'oeuvre tant en Suisse qu'en Europe; les immigrants ne découvriront pas l'exploitation patronale en arrivant en Suisse.

Le SIT s'est toujours prononcé clairement pour la libre circulation. Il est donc évident que le SIT soutient son élargissement aux nouveaux pays de l'UE.

Ce qui a changé depuis juin 2004

Si la première étape de la libre circulation est entrée en vigueur en 2002, c'est depuis juin 2004 qu'il n'y a plus de contrôle à l'entrée en Suisse pour les ressortissants de l'Union européenne. Quels changements cela a-t-il engendré ?

Plus de frontaliers-ères ? **Des chiffres à relativiser ...**

Certes, à Genève, le nombre de frontaliers a fortement augmenté, passant de 35'514 à fin 2002 à 47'017 en mai 2005, soit 11'503 permis en plus (avec une décrece ces derniers temps). Au delà du fait que beaucoup de demandes de permis avaient été "retenues" durant la période précédant juin 2004, ces chiffres s'expliquent par quatre facteurs :

- Les permis frontaliers sont maintenant valables pour 5 ans et le contrôle des départs (départs naturels, licenciements) n'est pas tenu à jour comme avant; le nombre de permis ne correspond donc pas au nombre de frontaliers-ères réellement en activité; il y en a en fait environ 5000 de moins.
- Avant juin 2004, on ne délivrait pas un permis frontalier pour un contrat de courte durée déterminée (de 1 à 30 jours). Maintenant un frontalier obtient un permis de 5 ans et figure dans les statistiques, même s'il n'a travaillé en Suisse que quelques jours.
- Avant juin 2004, les frontaliers non qualifiés (sans CFC) ne pouvaient pratiquement pas accéder au marché local, ce qui est désormais le cas.
- Enfin, la libre circulation a permis que des résidents en Suisse avec permis C s'établissent en France voisine et deviennent de "nouveaux frontaliers".

Relativement moins d'autres immigré-e-s

Trois ans après l'entrée en vigueur de la libre circulation, on constate que le nombre de permis de travail à disposition dans le cadre du contingent fédéral n'a pas été utilisé.

Sur 130'000 permis (115'000 permis courte durée L, 15'000 permis B),

- en 2003 : 73'000 (58'000 permis L et 15'000 B) seulement ont été utilisés,
- en 2004 : il n'a été utilisé que 73'000 permis L et 16'000 permis B .

Pendant les années économiquement similaires, la Suisse a utilisé largement, chaque année, 130'000 permis et leur nombre n'était pas suffisant.

Les statistiques des vingt dernières années montrent que l'immigration dans son ensemble n'augmente pas proportionnellement dans la zone de libre circulation, mais plutôt dans la zone d'États non européens.

Pour les personnes actives occupées, la proportion reste stable depuis 2000 (légère augmentation de la part d'étrangers, de 25.22 à 25.30%, mais cette augmentation tend à s'inverser).

Un mouvement migratoire qui change

Si l'on constate une augmentation du nombre de frontaliers-ères (mais les chiffres doivent être relativisés), cela s'accompagne d'une baisse relative de la migration venant d'autres pays. Cela n'est pas étonnant : pour travailler à Genève, il faut en payer le prix : logement, coût de la vie, assurance maladie ... !

Faut-il vraiment regretter que nous fassions appel à du personnel de la région plutôt qu'à celui venant de plus loin ?

En ce qui concerne les résidents (permis C, B ou L), il y a un tassement de l'immigration européenne par rapport aux années 1990. A cette époque, Genève accueillait 9'000 saisonniers et 1'200 permis B par année. Depuis la libre circulation, Genève octroie 3'000 permis de courte durée et 1'200 permis B par an.

Un changement dans le type de migration

Le mouvement migratoire européen vers Genève se modifie. Depuis les années 1960, le modèle genevois était l'engagement en masse d'une part de frontaliers, mais uniquement qualifiés, et d'autre part de travailleuses non qualifiées venant d'abord d'Italie, d'Espagne, puis du Portugal.

Aujourd'hui, il y a forte augmentation d'arrivée de qualifiés d'autres pays européens, mais forte diminution de non qualifiés du Portugal., et l'entrée sur le marché de l'emploi de frontaliers-ères semi et non-qualifiés-e-s.

Ce changement se fait naturellement : Genève joue un rôle régional important. Il y aura de moins en moins de non qualifiés venant d'Europe et l'arrivée de frontaliers ne peut donc être que bénéfique pour Genève et sa région. Pourquoi un frontalier non qualifié n'aurait-il pas accès au marché de l'emploi ? Pourquoi faire appel aux non qualifiés d'autres pays européens alors qu'il y a ce personnel dans la région – sans compter le problème du logement ?

Ce n'est donc pas la ruée attendue : l'Europe ne s'est pas précipitée sur la Suisse. Au contraire, le nombre de nouveaux-elles arrivant-e-s a diminué par rapport à la période précédant la libre circulation.

Le chômage n'a pas augmenté à cause de la libre circulation

De tous temps, Genève a eu un taux de chômage plus important que le reste de la Suisse. Depuis 2004, le chômage en Suisse a augmenté. Ce sont des facteurs économiques et la restructuration dans divers secteurs de l'économie suisse qui ont provoqué sa hausse. A Genève, le taux est élevé, mais est resté stable. On constate donc que la libre circulation n'a pas fait augmenter le chômage.

Ya-t-il eu des abus au niveau salarial ?

Les vrais abus relevés ont concerné le travail détaché, donc dans des secteurs où il faut - comme avant la libre circulation (voir page 4) contrôler le respect des conventions collectives en vigueur, qui sont obligatoires.

Le dumping salarial n'est pas nouveau : de tous temps, les employeurs ont utilisé les travailleuses les un-e-s contre les autres pour faire des pressions sur les salaires et les conditions de travail, que ce soit entre résidents, entre nationaux, entre femmes et hommes, voire entre enfants et adultes.

Les employeurs ont aussi utilisé un droit du travail suisse qui leur est particulièrement favorable : il n'y a pas de protection contre le licenciement, il est parfaitement légal de licencier une personne pour en engager une autre avec un salaire inférieur. Le rôle des syndicats a toujours été de combattre cette division en montrant le sens de la solidarité et l'intérêt commun des salarié-e-s.

La votation du 25 septembre 2005

L'extension de la libre circulation des personnes sera votée le 25 septembre 2005. Il ne s'agit pas de se prononcer sur la libre circulation entrée en vigueur de 2000 à 2004, mais seulement sur son extension aux 10 nouveaux pays membres de l'UE.

La libre circulation - avec l'accord signé pour l'élargir aux 10 nouveaux pays - ne s'appliquera pas immédiatement. La Suisse a obtenu des quotas annuels commençant à 800 permis par an pour finir en 2011 avec seulement 3000 permis par an.

Les dix nouveaux pays

Les pays entrés dans l'UE sont Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie. La Bulgarie et la Roumanie suivront en 2007.

Parmi les dix pays, il y en a de grands et de petits. Ensemble, ils représentent 75 millions d'habitants, dont 40 millions de Polonais-es. En ce qui concerne les six «petits» (Estonie, Slovénie, Slovaquie, Chypre, Lituanie, Malte), chacun a moins de 2,5 millions d'habitants. Quant à la Tchéquie et la Hongrie, leur

population respective est inférieure à 10 millions. On constate donc que le flux migratoire ne peut venir que de Pologne, Tchéquie et Hongrie.

La situation économique et sociale dans ces pays n'est pas réjouissante mais pas catastrophique non plus. Ils ont, pour la plupart, une économie forte et un personnel formé. Certains, comme la Slovénie et la Tchéquie ont un produit intérieur brut (PIB) qui correspond déjà au niveau européen. On peut donc comparer la situation de ces pays avec celle de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne il y a une quinzaine d'années, avec des structures économiques et des PIB semblables. Leur entrée dans l'UE n'avait pas provoqué pour ces trois pays un exode de la population mais, au contraire, avait consolidé leur économie, voire avait permis un retour de leurs travailleurs-euse-s migrant-e-s et stoppé l'émigration vers l'extérieur.

La migration va-t-elle augmenter ?

La plupart de ces pays sont davantage tournés vers les pays germanophones (Allemagne) que vers les pays latins et l'Allemagne pratique déjà une certaine libre circulation qui la place en tête des pays d'accueil vers lequel se tourneront d'emblée les salarié-e-s des nouveaux pays.

Le bouleversement économique, notamment dans le domaine de l'agriculture, poussera une partie de ces populations vers l'émigration. Mais cela ne concernera au maximum que 350'000 personnes par an pour l'ensemble de l'Europe. Sur le long terme, il est estimé qu'entre 5 et 8 millions de personnes émigreront sur 15 ans, pour ensuite se stabiliser à 1,8% de la population européenne totale.

La libre circulation ne signifiera donc pas une immigration massive en provenance des 10 nouveaux pays, ce d'autant plus que pour venir travailler en Suisse, et surtout à Genève, il faut se loger, payer les assurances sociales ... pas facile !

Mesures d'accompagnement anciennes et nouvelles

La crainte à propos de la libre circulation est le risque de sous-enchère salariale et sociale qu'elle fait courir aux salarié-e-s en place. C'est contre cela qu'ont été adoptées des "mesures d'accompagnement" concrétisées par la création de commissions tripartites (Etat - patronat - syndicats). Les mesures d'accompagnement sont au nombre de trois :

Extension facilitée des conventions collectives

Actuellement, une CCT ne s'applique qu'aux membres des signataires (patrons ou syndicats), mais peut être déclarée de force obligatoire, donc devenir obligatoire pour l'ensemble d'un secteur, si les partenaires sociaux le demandent et si les employeurs liés par la CCT représentent au moins 50% et occupent au moins 50% de tous les travailleurs. Si la commission tripartite constate une sous-enchère abusive et répétée, ces quorums sont réduits à 30%, ce qui permet plus facilement de rendre obligatoire une CCT.

Contrats types (CTT) et salaires minimaux

Aujourd'hui existent plusieurs CTT (agriculture, économie domestique), mais on peut y déroger par écrit en défaveur du salarié. Si la tripartite constate une sous-enchère abusive et répétée, elle demandera à l'Etat d'édicter un CTT dans un secteur où il n'y en a pas et de rendre les salaires et les horaires du CTT obligatoires (on ne pourra donc plus y déroger en défaveur du salarié). A Genève, les salaires du CTT de l'économie domestique sont maintenant obligatoires grâce à cette procédure.

Loi sur les travailleurs détachés

Une entreprise qui a son siège à l'étranger et emploie en Suisse des travailleurs pour une prestation pendant une période limitée est soumise aux règles suisses (lois, CCT obligatoire, CTT).

Si le peuple approuve en septembre l'extension de la libre circulation aux nouveaux pays de l'UE, de nouvelles mesures entreront en vigueur :

Extension facilitée des conventions collectives

Le quorum requis des travailleurs soumis à une CCT repassera de 30% à 50%, mais il n'y aura plus de quorum d'employeurs, qui était le plus difficile à atteindre.

Travail temporaire

Les entreprises de travail temporaire seront soumises au respect de l'ensemble des CCT, y compris les mesures de retraites anticipées (par exemple dans le secteur de la construction).

Un contrat de travail écrit

Les employeurs seront obligés de fournir pour chaque salarié-e un contrat de travail écrit, ce que le mouvement syndical demande depuis des décennies.

Des inspecteurs-trices en plus

Pour contrôler ces mesures, la Confédération subventionnera l'engagement d'inspecteurs du travail supplémentaires.

Des perspectives de lutte syndicale

Le SIT est pour la libre circulation et son extension aux nouveaux pays membres de l'UE. Et cela aussi dans un cadre de lutte syndicale et d'unité.

Les questions de lutte syndicale ne se règlent pas toutes au niveau légal, mais celui-ci est important.

De nouveaux droits pour les salarié-e-s

Les droits des salarié-e-s en Suisse sont parmi les moins bons d'Europe. En obtenir de nouveaux au travers des mesures d'accompagnement à la libre circulation est une étape non négligeable. L'extrême droite favorable au référendum ne s'y trompe pas, puisque c'est cet aspect-là qu'elle combat aussi avec vigueur.

Le SIT est pour toutes les mesures pour améliorer le droit du travail, les droits syndicaux et le droit des assurances sociales, plus largement encore que ce que prévoient les mesures d'accompagnement. Une acceptation de la libre circulation renforcera la légitimité d'un alignement du droit suisse sur le droit européen en matière de travail et de sécurité sociale, alignement qui ne s'appuie aujourd'hui que sur des dénonciations de l'Organisation internationale du travail de caractère non contraignant.

Il s'agit donc de donner des droits à la fois aux personnes venant en Suisse et à celles qui y travaillent déjà, afin de lutter contre la sous-enchère sociale et l'augmentation du chômage pour tout le monde, mais aussi contre la précarité plus grande dont peuvent pâtir les salarié-e-s étrangers-ères, et spécialement ceux venant de l'extérieur de l'UE.

Cela ne signifie pour le SIT en aucun cas de freiner la libre circulation, mais au contraire qu'il faut mieux protéger les résident-e-s et ceux-elles qui vont venir. Les mesures d'accompagnement existantes ne sont pas suffisantes, ni suffisamment contraignantes. Dès lors, on devrait eurocompatibiliser le droit du travail, le droit à la sécurité de l'emploi, le droit des travailleur-euse-s et le droit social. Ces droits sont plus favorables en Europe qu'en Suisse, notamment dans le domaine des protections contre le licenciement, la facilité d'extension des conventions collectives et l'extension des contrats-type obligatoire et sans dérogation possible. Ce n'est que par ces moyens que nous pourrions éviter le dumping salarial et la dégradation du climat social en Suisse.

Égalité de traitement entre Européen-ne-s et non-Européen-ne-s

La libre circulation donne des droits aux travailleurs et travailleuses étranger-ère-s des 10 nouveaux pays de l'UE, équivalents à ceux des travailleurs-euses suisses ou de l'UE (des 15) en Suisse. Nous luttons pour l'unité des salarié-e-s, non pour leur mise en opposition. La libre circulation partielle ne doit pas pousser à la précarité et à une diminution des droits pour les non-Européen-ne-s résidant en Suisse depuis plusieurs dizaines d'années. Il ne peut être acceptable qu'en Suisse celles et ceux qui ont droit d'y travailler et d'y vivre soient traité-e-s autrement par rapport aux ressortissant-e-s de 25 pays européens.

Légalisation de tous/toutes les non-UE se trouvant en Suisse.

Actuellement, près de 100'000 emplois sont occupés par des ressortissant-e-s non UE, dont une partie sont des sans-papiers. La politique xénophobe actuelle défendue par le parlement et le Conseil fédéral pousse ces personnes dans la précarité et l'isolement.

Le SIT demande un changement radical de cette politique afin que l'ensemble des travailleuses-euses en Suisse puisse bénéficier des mêmes droits que les ressortissant-e-s l'UE. Il y a lieu dès lors de régulariser les sans-papiers se trouvant actuellement en Suisse et de leur donner des droits pour éviter de nouvelles erreurs irréparables pour la Suisse.

La légalisation doit se faire avant l'entrée en vigueur de l'élargissement de la libre circulation. Le SIT, et d'ailleurs aucun État de droit, ne peut admettre qu'on donne des droits à certain-e-s et la précarité aux autres. De plus, ces personnes sont des travailleur-euse-s qui participent à l'effort économique de la Suisse. Comparaison faite, les autres pays européens ont, pour la plupart, régularisés leurs sans-papiers avant de s'élargir aux autres pays membres (Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Pays-Bas, Allemagne, France, etc.). Là aussi la Suisse doit être eurocompatible.

Stopper la nouvelle Loi sur les étrangers (LETr)

La LETr ne ferait que continuer à augmenter le nombre de sans-papiers, élargissement ou pas. Une de nos revendications est de pousser le Conseil fédéral à avoir une politique migratoire au-delà de l'Europe, respectant et donnant aussi des droits au travailleur-euse-s non-européen-ne-s qui auraient en emploi en Suisse. Certes la Suisse à elle toute seule ne peut pratiquer la libre-circulation pour le monde entier, mais elle peut avoir une politique migratoire respectueuse des droits humains, ne poussant pas cette population dans une situation de précarité et de clandestinité.

Un combat syndical sur le terrain

Les moyens donnés par les mesures d'accompagnement, mais aussi et surtout leurs lacunes, nous obligent à repenser notre action syndicale et à déboucher sur un renforcement de nouveaux axes de lutte.

Le contrôle de l'application des CCT a certes été une composante importante de l'action syndicale, mais la relative bonne situation dans certains secteurs était fondée sur des mesures administratives coercitives ("chantage" aux permis de travail ou au marché publics envers les entreprises). S'il a été assez efficace (mais surtout dans les secteurs dépendant des marchés publics), ce système a parfois dispensé les syndicats d'avoir une réelle présence sur les lieux de travail.

C'est donc en mobilisant à partir des lieux de travail l'ensemble des salarié-e-s que l'action syndicale trouvera sa force.

C'est dans le travail de terrain et par l'organisation de l'ensemble des travailleuses-euses, sans distinction de nationalité notamment, que cette lutte doit se construire.

OUI le 25 septembre

Le SIT se prononce pour l'extension de la libre circulation et pour l'unité et la solidarité de l'ensemble des travailleuses-euses. Il faut lutter ensemble, et non les uns contre les autres.